

CONDITIONS GÉNÉRALES OFFICIELLES DE LA PROMOTION « 25 JOURS DE TOURS GRATUITS LOTS BONIS » DE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE (SLA)

DÉFINITIONS

Jeux admissibles désigne les jeux de machines à sous du casino sur alc.ca énumérés sur la page de renvoi <https://www.alc.ca/content/alc/fr/promos/casino/lots-bonis-de-tours-gratuits.html>.

Période de la promotion :

- La période de la promotion débutera le 31 mars 2025 à 0 h 0 (HNA) et se terminera au plus tard le 24 avril 2025 à 23 h 59 min 59 s.

Gadget logiciel (widget) de tours gratuits lots bonis (free spins Prize Drop) désigne le moteur de lots devant être lancé afin de gagner des lots de tours gratuits. Il peut être lancé chaque jour pendant la période de la promotion.

État inactif signifie que le gadget logiciel (widget) de tours gratuits lots bonis (free spins Prize Drop) affichera le nombre total de lots pour la prochaine chute de lots promotionnelle, mais qu'il n'est pas en train d'attribuer des lots de tours gratuits.

État actif signifie que le gadget logiciel (widget) de tours gratuits lots bonis (free spins Prize Drop) a déclenché la chute de lots promotionnelle et qu'il y a 2 550 lots de tours gratuits à gagner.

Lot boni (Prize Drop) promotionnel désigne le nombre quotidien de lots à distribuer pendant la période de la promotion.

- Il y a 2 550 lots de tours gratuits à gagner chaque jour.
- Reportez-vous au tableau ci-dessous pour connaître la répartition des 2 550 lots quotidiens de tours gratuits.

	Nombre de tours gratuits	N ^{bre} de lots	Valeur des tours gratuits
	30 parties avec une mise de 0,20 \$	100	6,00 \$
	20 parties avec une mise de 0,20 \$	200	4,00 \$
	10 parties avec une mise de 0,20 \$	350	2,00 \$
	5 parties avec une mise de 0,20 \$	1 900	1,00 \$
Total quotidien		2 550	

ADMISSIBILITÉ À LA PROMOTION

Classification: Public. This information can be made available to the general public. It may be freely disseminated without potential harm to Atlantic Lottery employees, third parties and stakeholders.

La promotion « 25 jours de tours gratuits lots bonis » est commanditée par la SLA et s'adresse aux résidents de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador du 31 mars 2025 à 0 h 0, heure normale de l'Atlantique (HNA), au 24 avril 2025 à 23 h 59 min 59 s (HNA). **Cette promotion n'est pas offerte aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.** Les participants doivent être âgés de 19 ans ou plus et avoir un compte alc.ca valide et actif qui contient des fonds.

COMMENT PARTICIPER

Pour participer à cette promotion :

1. Pour avoir une chance de gagner un lot de tours gratuits dans le cadre de cette promotion, vous devez suivre les étapes suivantes dans l'ordre indiqué :
 - o **Connectez-vous ou inscrivez-vous** : Pour commencer, connectez-vous à votre compte alc.ca ou créez-en un.
 - o **Consultez la page promotionnelle de** <https://www.alc.ca/content/alc/fr/promos/casino/lots-bonis-de-tours-gratuits.html> pour connaître les détails de la promotion.
 - o **Jouez à un jeu admissible** : Pour participer, choisissez parmi les 12 jeux admissibles.
 - o **Inscrivez-vous et activez le gadget logiciel (widget) de tours gratuits lots bonis (free spins Prize Drop)** :
 - i. Une fois que vous avez choisi un des jeux admissibles, acceptez les conditions générales dans la fenêtre contextuelle pour activer le **gadget logiciel (widget) de tours gratuits lots bonis (free spins Prize Drop)**.
 - ii. Une fois inscrit, vous pourrez participer pendant toute la période de la promotion.
 - iii. **Si vous sélectionnez « Décider plus tard »**, l'invitation à vous inscrire réapparaîtra la prochaine fois que vous ouvrirez un jeu admissible.
 - iv. **Si vous sélectionnez « Ne pas m'inscrire »**, vous ne serez pas admissible à participer à la promotion et à gagner des tours gratuits. Si vous choisissez de ne pas vous inscrire et que vous changez d'idée par la suite, vous devrez communiquer avec l'équipe de soutien d'alc.ca par clavardage ou par téléphone au 1-800-561-3942. Veuillez noter qu'il peut falloir jusqu'à **trois jours ouvrables** avant que la fenêtre contextuelle d'inscription ne s'affiche de nouveau dans votre compte.
 - o **Jouez aux jeux admissibles et surveillez le tours gratuits lots bonis (free spins Prize Drop)** :
 - i. Jouez aux 12 jeux admissibles pendant la période de la promotion.

- ii. Chaque jour, le **gadget logiciel (widget) de tours gratuits lots bonis (free spins Prize Drop)** entrera aléatoirement, et à tout moment, dans l'état actif, ce qui signifie que la chute de lots promotionnelle est prête à se produire.
- iii. Lorsqu'un lot boni (Prize Drop) promotionnel se produit, jusqu'à 2 550 lots de tours gratuits promotionnels seront disponibles en vue de leur attribution aléatoire aux joueurs admissibles.
 - 1. Si les 2 550 lots ne sont pas attribués avant la fin de la journée, le gadget logiciel (widget) disparaîtra et le lot boni (Prize Drop) promotionnel se poursuivra le lendemain pour attribuer les lots restants de cette chute.
 - 2. Une fois que le lot boni (Prize Drop) promotionnel de la veille est terminée, le gadget logiciel (widget) retournera à l'état inactif jusqu'à ce que le lot boni (Prize Drop) promotionnel de la journée en cours soit déclenchée.
 - 3. Si les 2 550 lots de tours gratuits promotionnels sont attribués avant la fin de la journée, le gadget logiciel (widget) disparaîtra jusqu'à ce que le lot boni (Prize Drop) promotionnel du lendemain soit déclenché.
- iv. Un joueur doit être en train de jouer activement à un jeu admissible pour que lui soit attribué un lot de tours gratuits.
 - o Lorsque le **gadget logiciel (widget) de tours gratuits lots bonis (free spins Prize Drop)** est à l'état actif, il affichera le nombre de lots de tours gratuits à gagner et effectuera un compte à rebours à mesure que chaque lot de tours gratuits est attribué.
 - o Il y a un total de 63 750 lots de tours gratuits à gagner durant la période de la promotion, pour une valeur totale de 100 000 \$.
 - o Les chances de gagner un lot de tours gratuits dépendent du nombre de participants admissibles qui participent pendant la période de la promotion.

REMISE DES LOTS DE TOURS GRATUITS

Les lots de tours gratuits seront crédités dans le compte des gagnants dans les trois jours ouvrables et ceux-ci recevront un courriel de confirmation s'ils sont inscrits pour recevoir des communications par courriel. Par exemple, si vous avez gagné un vendredi, vous pouvez vous attendre à ce que votre lot de tours gratuits soit dans votre compte le mardi de la semaine suivante.

Si vous n'êtes pas inscrit pour recevoir des communications par courriel et que vous ne souhaitez pas l'être, vous pouvez vous attendre à ce que votre lot de tours gratuits soit

téléversé dans l'un des quatre jeux suivants dans les trois jours ouvrables suivant votre gain (voir « Réclamer un lot de tours gratuits dans ces jeux » ci-dessous).

Si vous n'êtes pas inscrit pour recevoir des communications par courriel, vous pouvez le faire en allant à Mon compte > Mon profil > Mettre à jour les préférences de communication en cochant la case à côté de « Promotions ».

Les lots de tours gratuits attribués pendant la période de la promotion expireront après le 29 avril 2025 à 23 h 59 min 59 s (HNA).

Remarque : Les lots de tours gratuits ne sont pas transférables et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant.

JEUX ADMISSIBLES

- Cash Eruption
- Cash Eruption Hephaestus
- The Wild Life
- The Wild Life Extreme
- 7s Wild
- Fort Knox Cleopatra
- Lucky Larry's Lobstermania 2
- Powerbucks Bounty O'Bucks
- MegaJackpots Fortune Coin
- Prosperity Link Wan Shi Ru Yi
- Fortune Coin
- Wolf Run Eclipse

RÉCLAMER UN LOT DE TOURS GRATUITS DANS CES JEUX

- Cash Eruption
- Cash Eruption Fa Cai Shu
- Cash Eruption Vegas
- Cash Eruption Hephaestus

CONFIDENTIALITÉ

La SLA s'engage à respecter votre droit au respect de la vie privée. Pour en savoir plus sur notre politique de confidentialité : www.alc.ca.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. Les membres qui s'inscrivent de manière frauduleuse pour créer un compte alc.ca ou qui fournissent des renseignements faux ou trompeurs seront déclarés inadmissibles. La SLA ne sera pas tenue responsable des tentatives ratées de participation, quelle qu'en soit la raison.
2. En prenant part à cette offre, les participants acceptent de dégager la Société des loteries de l'Atlantique, les détaillants de la Société des loteries de l'Atlantique (collectivement « les parties dégagées ») ainsi que les actionnaires, les administrateurs, les dirigeants, les employés et les mandataires des parties dégagées de toute réclamation, perte, dépense ou autre obligation résultant de leur participation à cette promotion ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation de tout lot accordé dans le cadre de cette promotion.
3. Les décisions de la SLA relativement à cette promotion sont définitives pour toutes les questions de fait, d'interprétation, d'admissibilité et de procédure.
4. La SLA se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de substituer un lot de valeur et de nature équivalentes à un lot si une offre devient indisponible pour des raisons indépendantes de sa volonté.
5. Cette promotion est régie par les conditions d'utilisation d'alc.ca.
6. Les participants doivent accepter l'offre telle quelle.
7. Les demandes de copies du règlement officiel de la promotion peuvent être envoyées par la poste à l'adresse suivante : Société des loteries de l'Atlantique, C. P. 5500, 922, rue Main, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8W6 (une enveloppe affranchie qui porte l'adresse du demandeur doit être incluse).
8. La SLA n'est aucunement responsable de la saisie erronée ou inexacte de renseignements lors de l'inscription, de défaillances techniques, d'erreurs humaines ou techniques, d'erreurs de classement ou d'impression, de données ou de transmissions perdues, retardées ou incompréhensibles, d'omissions, d'interruptions, de suppressions, de défauts ou de défaillances liés à des lignes téléphoniques ou électroniques, à un réseau ou à du matériel informatique, à des logiciels ou à toute combinaison des facteurs mentionnés ci-dessus.
9. Si la SLA estime, à sa discrétion exclusive, pour quelque raison que ce soit, que la promotion ne peut avoir lieu comme prévu à l'origine, ou si quelque facteur que ce soit porte atteinte à l'administration, à la sécurité, à l'équité, à l'intégrité ou à la conduite en bonne et due forme de la promotion, y compris un virus ou un bogue informatique, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou une autre cause indépendante de sa volonté, elle se réserve le droit d'annuler, de modifier, de reporter ou de suspendre la promotion, ou d'y mettre fin, ce qui comprend l'annulation de toute méthode de participation. La SLA se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement officiel de la

promotion n'ayant pas d'incidence importante sur les conditions générales de la promotion. Elle se réserve également le droit, à sa discrétion exclusive, de déclarer inadmissible une personne qui a modifié frauduleusement le processus de participation ou le fonctionnement de la promotion ou qui a contrevenu au règlement officiel ou qui perturbe de toute autre manière la promotion.

10. Cette promotion est assujettie à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. En participant à cette promotion, chaque participant consent à ce que la SLA recueille, utilise et distribue ses renseignements personnels (des renseignements qui l'identifient, comme son numéro de téléphone à domicile, son âge et son adresse à domicile) pour la mise en œuvre, l'administration et l'exécution de la présente promotion. La SLA ne vendra pas ou ne transmettra pas ces renseignements à des tiers, sauf pour l'administration de la promotion. Elle s'engage également à assurer la protection des renseignements personnels de ses joueurs en prenant toutes les précautions nécessaires. Dans tous les cas, les renseignements sont conservés dans des installations sécurisées et protégées contre tout accès non autorisé. La SLA n'utilisera et ne divulguera les renseignements d'un joueur que pour les raisons pour lesquelles ils ont été recueillis, sauf si la loi l'exige, et ne conservera ces renseignements que le temps nécessaire pour réaliser ces objectifs, après quoi ils seront détruits de façon sécuritaire.
11. Le présent règlement officiel régit cette promotion et les participants doivent le respecter. En cas de divergence entre le règlement officiel et tout autre document, le règlement officiel l'emporte sur l'ensemble des éléments incompatibles.
12. La SLA se réserve le droit de mettre fin à cette promotion, en tout ou en partie, ou de la reporter pour quelque raison que ce soit et sans préavis, y compris en cas de force majeure.

Aussi disponible en anglais